

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Crèche « le nid alpin »



HIVER 2026-2027

Modifié le 07/09/2026

OUVERTURE

Nous ouvrons nos portes aux familles 6,5 jours/7 (y compris les jours fériés).

Pour les locaux (habitants et/ou travaillants à Oz-en-Oisans ou dans la communauté de commune de l'Oisans) :

Du lundi au samedi de 8h30 à 17h30 et le dimanche de 13h à 17h30.

Pour les vacanciers :

Du lundi au samedi de 9h à 17h et le dimanche de 13h à 17h.

Les horaires du personnel sont élaborés en fonction des différents besoins : locaux/vacanciers. Pour le bien-être de tous, familles/enfants/professionnels, merci de les respecter.

CONDITIONS D'ACCUEIL

La capacité d'accueil autorisée (agrément PMI) est de **24 places** (4 places accueil en surnombre)

Nous accueillons des enfants **LOCAUX ayant entre 3 mois et 6 ans** (date d'anniversaire).

Nous accueillons des enfants **VACANCIERS ayant entre 6 mois et 6 ans** (date d'anniversaire).

Pour maintenir un accueil de qualité et compte tenu du matériel que nous avons à disposition, nous n'accueillons pas plus de 5 bébés en même temps (enfants qui ne marchent pas).

La collectivité pouvant être d'autant plus éprouvante pour des enfants très jeunes, nous incitons les familles de vacanciers qui souhaiteraient réserver une place pour un bébé de 6 à 9 mois, à réserver des demi-journées, le matin de préférence. Nous pourrions proposer un accueil à la journée une fois la première demi-journée réalisée et en dialogue avec l'équipe.

TAUX D'ENCADREMENT

En matière d'encadrement, la crèche opte pour le taux **1 professionnel pour 6 enfants, soit 4 professionnels minimum auprès des enfants quand l'effectif maximum est atteint.**

- **Un responsable de la crèche :** Educateur de Jeunes Enfants
- **Un responsable adjoint de la crèche :** Auxiliaire de puériculture (continuité de direction en absence de la directrice)
- **1 professionnel diplômé en continuité de direction en cas d'absence de la directrice et de l'adjointe**

Educateur de Jeunes Enfants ou Infirmière puéricultrice ou auxiliaire de puériculture

- **2 professionnels qualifiés accompagnants éducatifs :**

CAP AEPE (Accompagnant Educatif Petite Enfance)

- **1 renfort pour les périodes de forte activité (où l'effectif maximum est atteint)**

Personnel non diplômé en charge des tâches annexes : gestion de la cuisine et du linge, entretien de la cuisine et du linge, tâches d'aide diverses

La directrice ou l'adjointe, en cas d'absence de cette dernière est en présence constante au sein de la structure lors de l'accueil des enfants. La responsable adjointe et le professionnel diplômé assure la continuité de direction en cas d'absence de la directrice.

TARIFICATION

Pour les locaux (habitants ou travaillants à Oz-en-Oisans) : Tarifs selon les barèmes de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale)

La participation familiale varie en fonction de la composition de la famille et de ses ressources, dans la limite mensuelle d'un plancher et d'un plafond définis chaque début d'année par la Cnaf.

Un contrat d'accueil est établi avec la famille lors de la réservation : La structure et la famille se mettent d'accord sur son contenu (nombre de semaines et volume total d'heures réservées sur la durée du contrat).

Les parents sont tenus au paiement d'une participation mensuelle. Cette dernière repose sur le principe de la place réservée. Les parents s'engagent à régler le volume d'heures réservées pour leur enfant et non les heures effectivement réalisées.

La facture est transmise entre le 1er et le 10 du mois suivant. Le paiement peut être effectué par « l'espace règlement familles », CB, chèque ou espèce. Les absences non justifiées (certificat médical) ou prévenu moins de 3 jours à l'avance seront facturés.

Pour les vacanciers : Des grilles de tarifs hiver : « haute-saison » et « basse-saison » sont élaborées par la commune d'Oz-en-Oisans, en collaboration avec la directrice de la crèche. Celles-ci sont modifiées chaque année et publiées sur le site de l'office du tourisme.

Les parents doivent régler un acompte au moment de la réservation de la place.

- Montant TOTAL - de 100€ : **30€ d'acompte**
- Montant TOTAL entre 100€ et 200€ : **60€ d'acompte**
- Montant TOTAL entre 200€ et 300€ : **90€ d'acompte**
- Montant TOTAL + de 300€ : **120€ d'acompte**

Conditions de déduction des absences prévenu après un délai j-3 : uniquement sur remise d'un certificat médical

Conditions d'annulation : Acompte non-remboursable sauf en cas d'annulation du séjour au moins 1 mois à l'avance

Le montant restant est à régler le dernier jour d'accueil de l'enfant : par chèque, en CB ou en espèce.

Les absences, annulées moins de 3 jours à l'avance, sans justificatif médical sont facturées dans leur intégralité.

L'ajout d'une journée ou modification de la réservation au moment du séjour est possible sous réserve de places disponibles et des repas commandés.

Les repas sont compris dans les prestations « journée », « relai-ski » et « matin/repas »

Les gouters sont compris dans les prestations « journée » « relai-ski » et « après-midi »

FAMILIARISATION

Pour les locaux (habitants ou travailleurs à Oz-en-Oisans) : L'accueil progressif de l'enfant est indispensable pour faciliter son intégration au sein de la structure. Le nombre d'heure/jour prévu pour l'adaptation est défini au préalable avec la famille. Cette démarche est obligatoire, elle s'adapte au cas par cas selon les réactions de chaque enfant et de ses parents, du contexte de l'admission en cas d'accueil d'urgence.

Pour les vacanciers : La familiarisation se fait le **dimanche matin (sans temps d'accueil pour l'enfant) entre 8h30 et 11h30 :**

Chaque famille reçoit un RDV (obligatoire avant l'accueil de l'enfant seul) qui dure entre 20 et 30 minutes :

- **Accueil par un professionnel**
- **Visite des locaux**
- **Rappel des affaires à fournir**
- **Prise d'information sur les habitudes de votre enfant**
- **Temps de jeu/rencontre pour votre enfant (en votre présence)**
- **Vérification des vaccins/dossier d'inscription (si pas envoyé au préalable par mail)**

Le dimanche matin est réservé uniquement à l'inscription des enfants, à la visite des locaux et à l'adaptation. Les enfants sont sous la responsabilité des parents et ne peuvent être accueillis seuls.

Pour les familles qui ne sont pas encore arrivées sur la station le dimanche, un temps d'adaptation différé est proposé à l'enfant et sa famille, à un moment de la journée où l'encadrement et les effectifs le permettent ou le matin, avant l'accueil des autres enfants.

Toutes ces informations relèvent du secret professionnel et du respect de la confidentialité (il couvre non seulement ce qui a été confié, mais aussi ce qui a été vu, lu, entendu, constaté ou compris).

ACCUEIL

L'enfant n'est confié qu'à ses parents ou aux personnes majeures dûment mandatées. Dans ce cas précis, il est demandé aux parents d'en avertir le personnel au préalable. Si la personne n'a pas été présentée à l'équipe, une pièce d'identité est demandée avant de se voir confier l'enfant. Son nom/prénom/coordonnées doit être inscrit au préalable par les parents dans le dossier de l'enfant.

Les parents peuvent accompagner leur enfant le matin jusqu'à 10h30 et récupérer leur enfant à la crèche quand il le souhaite, dans le respect du rythme de leur enfant et de notre organisation. En effet, si votre enfant est en train de manger, nous vous demanderons d'attendre la fin du repas et s'il dort, nous vous rappellerons à son réveil.

Les enfants sont accueillis dans 2 sections distinctes mais communicantes (bébés/moyens) et (moyens/grands) ou en section d'âge mélangé, selon le nombre d'enfants accueillis cette semaine-là. Des temps de regroupement ont lieu chaque jour.

Des ateliers d'éveil sont proposés ainsi que des temps de jeu extérieur (terrasse aménagée), des promenades ou sorties sur la station (quand l'organisation nous le permet).

TROUSSEAU :

- Change(s) complet(s) : (vêtements, culottes, chaussettes...)
- Doudou/tétine si il y a
- Crème solaire
- Combinaison de ski
- Gants imperméables
- Bonnet
- Bottes de neige
- Lunettes de soleil

Les chaussons ne sont pas nécessaires. Les enfants peuvent se déplacer pied-nu (chauffage au sol) ou en chaussette dans l'enceinte de la crèche.

Pour les plus petits :

- Gigoteuse/turbulette
- Lait en poudre
- Biberon

SKI

Pour les enfants inscrits à l'école de ski, le matériel de ski (ski, chaussure, casque), n'est pas fourni ni par la crèche, ni par l'école de ski. Vous devez prévoir la location et l'apport du matériel.

Ces prestations sont réservables uniquement pour les enfants de plus de 3 ans et de moins de 6 ans (date d'anniversaire).

En raison du jeune âge des baby-skieurs et des difficultés pour l'enfant que représente les trajets école de ski/crèche, la préparation de l'enfant (habillage) et l'accompagnement au ski, ne peut pas être pris en charge ni par la crèche ni par les moniteurs pour les enfants de 2 ans.

Quelle est la différence entre formule ski/semaine et relai-ski ?

La crèche, en partenariat avec l'école de ski d'Oz-en-Oisans, propose :

La formule ski-semaine :

- Places limitées (6 enfants/semaine)

- Réservation possible uniquement à la semaine
- 6 cours de ski réservés du dimanche au vendredi et payés par la crèche (compris dans le tarif)
- Accompagnement retour-ski à 11h30 après le cours de ski vers la crèche inclus
- Possibilité de retour à la crèche avant la fin du cours en cas de mauvaise météo, fatigue, pleurs de l'enfant. Le cours de ski peut être remplacé par la crèche à tout moment sans modification tarifaire même en cas d'effectif complet car la place est réservée.

Le relai-ski :

- Cours de ski non compris/non réservés
- Possible en formules 5 relai-ski ou à l'unité
- Accompagnement retour-ski à 11h30 après le cours de ski vers la crèche inclus

HYGIENE ET SOINS

La crèche **fournit les couches** pour tous les enfants (fournisseur : cellulose de Brocéliande marque « pommettes »). Les enfants sont changés avec un gant de l'eau et du savon.

Les professionnels proposent des soins aux enfants qui ont le nez encombré en fonction de leur âge. Le lavage au sérum physiologique aide l'enfant à mieux respirer, à manger, à dormir. C'est un geste intrusif, il peut être irritant et doit être effectué que 2 fois/maximum dans la journée.

REPAS

La structure **fournit les repas et les gouters (fournisseur Guillaud traiteur).**

En cas d'allergie alimentaire (PAI), le repas doit être fourni par la famille.

La crèche ne fournit pas le lait en poudre. Celui-ci doit être apporté par la famille dans une boîte non ouverte, conservé 4 semaines.

L'allaitement sur place ou la conservation au frigo du lait maternel est possible (nos protocoles sont consultables sur demande)

Nous utilisons l'eau du robinet. Les familles sont invitées à nous fournir l'eau si elle souhaite que l'enfant boive de l'eau en bouteille, conservé 48h.

Nous ne proposons pas de collation le matin, sauf exception (atelier cuisine...)

Les repas sont proposés de manière échelonnée à partir de 11h.

Les goûters sont proposés à partir de 15h et possible jusqu'au départ de l'enfant.

SOMMEIL

Nous disposons de trois dortoirs avec différents types de lits (lit à barreaux, matelas) en fonction de l'âge et des habitudes d'endormissement de l'enfant.

Les enfants réguliers bénéficieront d'un lit fixe dont ils pourront se servir comme repère tout au long de la saison. Les enfants vacanciers choisiront leur lit avec leurs parents et l'équipe au moment de l'adaptation. Dans la mesure du possible, il gardera le même lit pour toute la semaine.

Nous demandons aux enfants inscrits l'après-midi qui font la sieste d'arriver à l'heure à 12h30 afin de bénéficier du temps de lecture/rituel avant sieste mis en place en groupe avant le départ au dortoir. En cas d'arrivée tardive et refus/angoisse de l'enfant nous ne l'accompagnerons pas l'enfant dans un

dortoir où d'autres dorment déjà. Nous proposons des alternatives (sieste en poussette ou au coin lecture) au besoin pour les enfants pour qui le lit serait trop difficile.

La sieste n'est pas obligatoire. Des temps calmes (jeux de société, activités manuelles, lecture, écoute audio) sont proposés aux enfants qui n'ont pas l'habitude de dormir.

SANTE

Si l'enfant est malade,

En cas de poussée de fièvre (supérieur à 38,5 °) survenant à la crèche, ou en cas de signes d'inconfort (apathie, pleurs continu, refus de boire), les parents ou autre personne autorisée par les parents seront appelés et devront venir chercher l'enfant. L'administration d'un doliprane (avec accord oral du parent/vérification du poids de l'enfant), est possible en attendant l'arrivée du parent.

En cas de maladie contagieuse

La nature de la maladie doit être précisée. Il est impératif de prévenir la structure, afin d'informer la directrice de la crèche. Toute maladie contagieuse touchant les frères et sœurs doit également être signalée.

L'éviction de la collectivité est une obligation réglementaire pour certaines pathologies (voir Annexe):

La décision d'éviction et de retour dans la collectivité se fait sur avis médical. Selon la maladie contagieuse, l'ARS sera informé et donnera ses recommandations.

Si l'enfant a eu un problème de santé (fièvre, diarrhée...) ou tout autre incident (chute...) au domicile, les parents sont tenus de le signaler à la Directrice ou à l'adjointe, le cas échéant de fournir un certificat de non- contagiosité.

La Directrice, la Directrice-Adjointe se réservent le droit d'apprécier selon la pathologie si l'état de santé de l'enfant est compatible avec sa présence dans la structure tant à l'égard de lui-même, que des autres enfants et de décider de le garder ou de le laisser à ses parents.

Les médicaments

Tout médicament administré à l'enfant la veille ou le matin de son accueil doit être prévenu à un professionnel, à l'arrivée de l'enfant.

Le personnel de la crèche peut administrer un traitement médical à votre enfant uniquement sur présentation d'une ordonnance lisible, auquel seront joint une autorisation parentale (signée lors de l'inscription) et un protocole de conduite à tenir. Le matériel médical nécessaire à l'administration d'un traitement doit être impérativement fourni par la famille

ACCEUIL DE L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

La crèche veille à la santé, à la sécurité, au bien-être, au développement et à l'intégration sociale des enfants qui lui sont confié y compris des enfants en situation de handicap ou de maladies chroniques. Un projet d'accueil est préalablement réfléchi avec la famille afin que l'accueil proposé soit compatible avec un accueil de qualité et adaptée aux problématiques de l'enfant. Les conditions d'accueil peuvent alors être réajustées.

CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

dix grands principes pour grandir en toute confiance

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Affiche offerte par l'Association des collectifs enfants parents professionnels
Charte extraite du Cadre national pour l'accueil du jeune enfant publié par
le Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes le 27 mars 2017.

Annexe N° 2 Protocole détaillant les mesures d'hygiène générale et les mesures d'hygiène renforcées en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie

Crèche le nid alpin

HYGIENE GENERALE

LAVAGE DES MAINS



- Enlever bagues et bracelets pour travailler. Avoir les ongles courts non vernis.
- Se laver les mains après chaque geste sale et avant chaque geste propre
- Mouiller les mains avec de l'eau
- Verser du savon liquide dans le creux de la main
- Frotter les mains 15 à 20 secondes : les doigts, les paumes, le dessus des mains, les poignets, entre les doigts en les entrelaçant, les ongles
- Rincer les mains sous l'eau, mains dirigées vers le haut en laissant couler l'eau le long de l'avant-bras
- Sécher les mains avec un essuie-mains à usage unique
- Fermer le robinet avec l'essuie-mains et le jeter dans une poubelle

En absence d'eau et de savon, utiliser une solution hydro-alcoolique pour adopter les mêmes gestes. Frotter les mains jusqu'à ce qu'elles soient sèches. La solution hydro-alcoolique sera utilisée largement en cas de maladies contagieuses ou épidémiques dans la structure /bronchiolite, gastro-entérite...

HYGIENE RENFORCEE EN CAS D'EPIDEMIE

En cas d'épidémie, la crèche suit les protocoles nationales en vigueur

Un produit spécifique (éco détergeant éco certifié) est utilisé pour la désinfection

Les jeux sont désinfectés toutes les 48h

Les points contacts sont désinfectés tous les jours

Les pièces de vie sont aérées toutes les heures durant 10 minutes

Le personnel est formé au **nettoyage écologique**. Les produits utilisés sont solution vinaigre/eau pour les surfaces et solution savon noir/eau pour le sol. Les jeux sont nettoyés au vinaigre, eau ou produit vaisselle selon le matériau du jouet.

La table de change est désinfectée après chaque utilisation.

L'entretien des pièces principales utilisés par les enfants est effectué quotidiennement (espace de vie, salle de change, entrée/SAS).

La cuisine et l'espace repas sont nettoyés après chaque repas.

Les sols des espaces principaux sont désinfectés tous les soirs avec un balayage humide.

Un entretien plus approfondi est effectué de manière hebdomadaire (mobilier, dortoirs, salle du personnel, bureau)

Le linge utilisé par les enfants est lavé au minimum à 40° à la machine à laver, chaque jour, après utilisation.

Les jeux sont désinfectés chaque semaine (60° au lave-vaisselle ou à la machine à laver à 40° minimum).

Les pièces de vies sont aérées trois fois/jour (matin/midi/soir) durant 10 minutes et les autres pièces 2 fois/jour (matin/soir) pendant les temps d'entretien des locaux

Les dortoirs/lits/casiers des enfants sont changés et désinfectés chaque fin de semaine.

Annexe N°3 Protocole détaillant les modalités de délivrance de soins quotidiens et des maladies translucides ou épidémies

Crèche le nid alpin PROTOCOLE SOINS



LAVAGE DE NEZ

Rassurer l'enfant et lui expliquer le geste

Allonger l'enfant sur un côté

Prendre une dosette de sérum physiologique et vider la moitié dans la narine supérieure

Appuyer sur la narine en essayant de fermer la bouche de l'enfant ; normalement l'eau ressort par la narine du bas ; sinon, l'enfant en avale un peu mais c'est sans danger.

Tourner l'enfant sur l'autre côté et faire la même chose

LAVAGE DES YEUX

Prendre une compresse pour chaque œil

L'imbiber de sérum physiologique

L'appliquer sur chaque œil de l'intérieur de l'œil vers l'extérieur, vers la racine du nez.

PRISE DE TEMPERATURE

Contrôler la température, si le poids est inconnu, appelez les parents ou peser l'enfant nu ou en sous-vêtements/couche

La prise de température se fait avec un thermomètre classique (rectal si accord de l'enfant ou sous le bras (ajout +0.5°)).

En cas de fièvre :

Noter l'heure

Déshabiller l'enfant, le rafraîchir. Ne pas donner de bain. Le faire boire

Vérifier l'autorisation parentale administration doliprane dans le dossier de l'enfant et prévenir les parents et se renseigner s'il y a une prise de paracétamol dans les 4 heures précédentes.

Donner une dose de paracétamol en fonction du poids de l'enfant (dose par kilo dans la pipette graduée : exemple poids de l'enfant 6 kg : dose graduation 6).

Surveiller et réévaluer 30 minutes après si la fièvre est bien supportée.

Signes de déshydratation / yeux creux et cernés, somnolence, couches sèches ou peu mouillées...

MALADIE TRANSLUCIDES OU EPIDEMIE

La crèche informe les familles (affichage anonyme) et le personnel en contact, afin de mettre en œuvre les mesures préventives ou curatives qui s'imposent, et inciter dans certains cas les personnes à consulter leur médecin.

La fréquentation de la collectivité à la phase aiguë d'une maladie infectieuse n'est pas souhaitable même si l'agent pathogène responsable de l'infection ne justifie pas par lui-même d'une éviction temporaire de la collectivité. L'éviction peut aussi se justifier afin de réduire le risque pour la collectivité.

La décision d'éviction et de retour se fait sur avis médical. Pour certaines pathologies ne nécessitant pas l'éviction, la fréquentation de la collectivité est déconseillée à la phase aiguë de la maladie.

Pour plus de précisions sur les maladies infectieuses en collectivité, consulter le « guide pratique : collectivités de jeunes enfants et maladies infectieuses ».

Annexe N°4 Protocole d'évacuation et d'alerte aux secours

Crèche le nid alpin

PROTOCOLE D'EVACUATION



EVACUATION

Au retentissement de l'alarme sans paniquer, rester organisé

Suivre le plan d'évacuation (affiché vers les issues de secours)

Evacuer l'ensemble des personnes présentes à l'extérieur vers le point de rassemblement (chalet ESF)

Ne pas oublier de récupérer les clés pour ouvrir le portillon, la pochette, la corde

Compter les enfants, les rassurer, les mettre en sécurité et les couvrir

Attendre l'arrivée des secours

Prévenir les parents

Une personne reste à proximité des locaux en attendant les secours

ALERTE AUX SECOURS

Composer le numéro de secours

Donner notre numéro de téléphone ou portable personnel en cas de sortie

Expliquer la nature du problème
(incendie, malaise, chute...)

Donner la localisation précise
(adresse détaillée et repères visuelles)

Répondre aux questions posées par les secours

Appliquer les consignes données

Raccrocher que sur les instructions des secours

Annexe N°5 Protocole détaillant les conduites à tenir et les mesures à prendre en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant

*L'enfant est considéré **en risque de danger** si sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation ou son développement sont menacés au regard des faits suivants : insuffisance ou négligence éducative de la part des parents, difficultés relationnelles et affectives au sein de la famille, contexte de difficultés sociales ou économiques de la famille, contexte familial de fragilité psychologique ou de pathologie.*

Crèche le nid alpin



PROTOCOLE conduite à tenir en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant

Repérer les signes chez l'enfant :

- **Aspect physique** : aspect négligé, ecchymoses, plaies, brûlures, fractures, lacérations, griffures, chutes de cheveux, lésions et / ou infections génito-urinaires, douleurs abdominales, maux de tête, désordres alimentaires (anorexie, vomissements, boulimie), arrêt du développement physique et psychomoteur.
- **Comportement** : agressivité, agitation, indifférence, tristesse, repli sur soi, fatigue (troubles du sommeil), crainte de l'adulte et autrui en général, utilisation d'un vocabulaire inadapté pour l'âge, intérêt excessif pour les parties génitales (dessins, paroles), troubles d'énurésie, d'encoprésie, refus de se dévêtir à la piscine ou lors des visites médicales, situation d'échec scolaire, absences à l'école, mise en danger par des comportements : fugue, automutilation, tentatives de suicide, prise de risques excessifs.

Repérer les attitudes parentales qui peuvent alerter :

- indifférence pour l'enfant (oubli répété de l'enfant à la crèche, à l'école, au centre aéré...), exigences excessives (punitions inadaptées)
- exigences de réussite dans les domaines scolaires, sportifs)
- violences verbales et insultes à son égard, dévalorisation de l'enfant (prise en compte des seuls échecs et des manques de l'enfant) contexte de violences conjugales.

Transmettre les informations :

Au Département de l'Isère - Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP)

Tél : **04 76 00 32 63** - Fax : 04 76 00 39 04. Mel : crip38@isere.fr

Ou contacter le n° 119 qui relaiera l'information à la CRIP si nécessaire.

EN CAS D'EXTRÊME URGENCE :

lorsque l'intégrité physique de l'enfant est menacée, faire appel :

- aux services de sécurité police ou gendarmerie, Tél : 17
au SAMU (service d'aide médicale urgente) Tél : 15 aux services hospitaliers d'urgence des hôpitaux de proximité.

Annexe N°6 Protocole détaillant les mesures de sécurité à suivre lors des sorties

Toute sortie à l'extérieur de l'établissement est soumise à l'accord écrit des parents ou des représentants légaux, signé par les parents à l'admission de l'enfant.

Crèche le nid alpin PROTOCOLE SORTIES



**La sortie et les conditions de la sortie sont validées par un membre de l'encadrement
(Directrice ou adjointe)**

Une liste des enfants et encadrement présent lors de la sortie est laissée sur le bureau de la directrice,

Avec la date et l'heure du départ et retour prévu.

**Encadrement de 2 professionnels minimum
1 professionnel pour 5 enfants**

Les professionnels se positionnent de manière à avoir une vision globale du groupe d'enfants.

Laisser le numéro de portable/lieu de sortie affiché sur la porte d'entrée

Annexe N°7 Liste des maladies à éviction

MALADIE	CONTAGION	EVICITION
Angine à streptocoque (bactérienne)	Avant apparition des symptômes + prolongation pendant la maladie	Jusqu'à 2 jours après début de l'antibiothérapie
Coqueluche	Jusqu'à 5 jours après début de l'antibiothérapie	Pendant 5 jours après début de l'antibiothérapie
Hépatite A	Plusieurs jours avant apparition des signes cliniques + poursuite 10 jours après début de l'ictère (jaunisse)	10 jours après début de l'ictère (jaunisse)
Impétigo (quand lésions étendues)	Jusqu'à 48 heures après début de l'antibiothérapie	Pendant 72 heures après début de l'antibiothérapie
Infections invasives à méningocoque	10 jours avant début de la maladie et jusqu'à 24 heures après début du traitement	
Oreillons	De 7 jours avant à 9 jours après le début de la parotidite (inflammation de la glande parotide)	Pendant 9 jours à partir de l'apparition de la parotidite
Rougeole	3 à 5 jours avant éruption et 4 jours après début de l'éruption	Pendant 5 jours après début de l'éruption
Scarlatine (une des formes d'angine à streptocoque)	24 heures avant les 1ers symptômes + prolongation 48 heures après début de l'antibiothérapie	Jusqu'à 2 jours après début de l'antibiothérapie
Tuberculose	Tant que le sujet est bacillifère (que le bacille tuberculeux est présent dans les crachats à l'examen microscopique)	Tant que le sujet est bacillifère, jusqu'à obtention d'un certificat attestant que le sujet ne l'est plus
Gastro-entérite à Escherichia coli entéro-hémorragique, ou à Shigella sonnei	Avant apparition des symptômes + prolongation pendant la maladie	
COVID-19	Avant apparition des symptômes + prolongation pendant la maladie	Oui

Annexe N°8 : Organigramme

